



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL No 14/2011

Le 14 septembre 2011

Concerne :

Demande d'un crédit de construction de Fr. 1'173'516.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière de l'avenue de la Condémine.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Le 8 septembre 2010, le Conseil communal de La Tour-de-Peilz approuvait le préavis N° 10/2010 relatif au crédit d'étude pour l'assainissement des infrastructures collectives (routière, collecteurs conduites SI) de l'avenue de la Condémine.

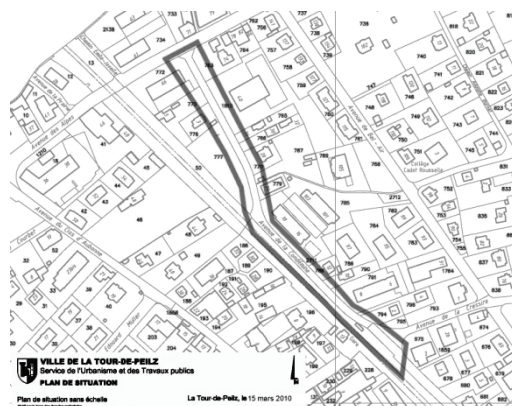
Sur la base d'un appel d'offres sur invitation selon la Loi sur les marchés publics (LMP), la Municipalité a adjugé le mandat d'ingénieur au bureau EMYX Ingénieurs civils SA à Blonay, selon son offre d'honoraires calculée en fonction de l'évaluation du coût des travaux, qui a été estimée sur les données du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Cette étude a débuté en septembre 2010 au moyen d'un contrôle par coloration des eaux de tous les bâtiments, pour déterminer l'état et la conformité des raccordements sur le collecteur communal unitaire.

1. Objet du préavis

Situation générale

La demande de crédit de construction concerne l'avenue de la Condémine sur toute sa longueur, soit depuis l'avenue des Alpes jusqu'à la gare. Cette artère est une desserte de quartier en zone 30, avec du parcage latéral longue durée (7 jours). La densité de circulation est faible, environ 550 véhicules/jour.



Analyse et constat locaux des infrastructures communales

Canalisations EU & EC : Actuellement, le réseau d'égout communal est constitué d'un collecteur unitaire, en tuyau ciment (TC) Ø 400 mm. en mauvais état, datant de plus de 50 ans.

Chaussée et trottoir : Le revêtement bitumineux est posé sur une fondation en graves de 15 à 20 cm env. d'épaisseur. Il est composé en grande partie d'une couche de support et de plusieurs couches de gravillonnage.

Un trottoir est aménagé sur le côté amont de la chaussée, avec des anciennes bordures en granit.

Le revêtement bitumineux a perdu de son homogénéité du fait des nombreuses interventions des divers Services industriels (SI) et des collecteurs. La qualité de l'encaissement n'est à ce jour pas connue avec précision. Des analyses seront réalisées lors des travaux de fouilles.

2. Projet

Le but de ce projet est :

- d'assainir le réseau des collecteurs EC/EU et d'adapter ceux-ci aux nouvelles exigences du PGEE, afin de supprimer les arrivées d'eaux claires dans le réseau du SIGE ;
- de réfectionner les espaces du domaine public (chaussée et trottoir), en tenant compte du contexte et des besoins de stationnement ;
- de réaménager le secteur situé derrière la gare, en tenant compte de la zone de transfert entre la gare et le secteur amont de la Commune.

Aspects techniques du projet

Travaux à charge de la Commune :

Canalisations EU & EC :

- construction d'un collecteur EU en PVC Ø 250 mm., longueur env. 300 m., profondeur variant entre 1,50 m. et 2,45 m. au raccordement sur l'avenue des Alpes ;
- construction d'un collecteur EC en PVC Ø 400, 500, 600, longueur env. 300 m., à une profondeur variant entre 1,50 m. et 2,45 m. au raccordement sur l'avenue des Alpes ;
- construction de chambres de contrôle et de raccordement Ø 80/60 avec cadre en béton préfabriqué et couvercle en fonte D400 (10 t.) ;
- reprise de tous les raccordements privés existants et conformes ;
- pose jusqu'en limite du DP des canalisations EU et EC pour la mise en conformité des bâtiments riverains équipés d'un système unitaire.

Défense incendie : - remplacement de deux bornes hydrantes et de leur raccordement.

Eclairage public : - remplacement de deux candélabres.



Chaussée : - création d'une fondation en graves ;
(env. 2'700m²) - pose d'un nouveau revêtement bitumineux (ACT 16N 8 cm. + AC 11N 3 cm.).

Trottoirs : - création d'une fondation en graves ;
(env. 600 m²) - pose des bordures de trottoirs ;
- pose d'un nouveau revêtement bitumineux (ACT 11N = 4 cm. + AC 8N = 2,5 cm.).

A l'exception de corrections ou modifications ponctuelles, la géométrie des trottoirs ne sera pas modifiée.

Divers : - création d'une zone de stationnement pour deux roues avec abri pour vélos ;
- déplacement et remplacement du point de collecte existant par un point de collecte avec des conteneurs de type « Molok » au début de l'avenue de Jaman.

Travaux à charge des SI :

Conduites SI : - le SIGE posera une nouvelle conduite d'eau en PE Ø 160 mm. ;
- la Cie du Gaz posera une nouvelle conduite de gaz en PE Ø 125 mm. ;
- la Romande Energie procédera au remplacement d'une partie de ses installations électriques ;
- Swisscom et Cablecom procéderont à des adaptations et modifications ponctuelles de leurs installations techniques.

Lors de l'étude de ce projet, tous les Services industriels ont été contactés afin qu'ils effectuent un état de leurs conduites et définissent leurs besoins spécifiques dans le secteur concerné par le projet.

3. Aspects financiers

Au vu du montant important des travaux, un appel d'offres public selon la procédure ouverte de la LMP VD a été effectué le 17 mai 2011, avec délai de rentrée des soumissions au 28 juin 2011. Un jury a été composé et la séance d'ouverture des offres a eu lieu le 1^{er} juillet 2011. A cette occasion, les soumissions ont été analysées et évaluées. Sur les seize dossiers demandés, dix ont été rendus et retenus pour la suite de la procédure d'évaluation. L'écart entre l'offre la moins chère et la plus élevée est de 18,1%.

Ouvrage global génie-civil		Fr.	867'000.00	Fr.	867'000.00
Ouvrages routiers			413'500.00	Fr.	413'500.00
111	Travaux en régie	Fr.	20'500.00		
112	Essais	Fr.	4'000.00		
113	Installation de chantier	Fr.	12'000.00		
221	Couches de fondation	Fr.	120'000.00		
222	Pavages et bordures	Fr.	103'000.00		
223	Chaussées, revêtements	Fr.	154'000.00		
Ouvrage d'assainissement		Fr.	453'500.00	Fr.	453'500.00
111	Travaux en régie	Fr.	8'500.00		
112	Essais	Fr.	3'000.00		
113	Installation de chantier	Fr.	12'000.00		



PRÉAVIS MUNICIPAL No 14/2011 du 14 septembre 2011

211	Fouilles et terrassements	Fr.	245'000.00		
237	Canalisations et évacuation des eaux	Fr.	185'000.00		
Eclairage public		Fr.	13'000.00	Fr.	13'000.00
111	Travaux en régie	Fr.	500.00		
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	1'500.00		
RE	Prestations Romande Energie	Fr.	11'000.00		
Défense incendie		Fr.	31'000.00	Fr.	31'000.00
111	Travaux en régie	Fr.	3'000.00		
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	17'500.00		
BH	Fourniture et pose de bornes hydrantes	Fr.	10'500.00		
Arborisation, végétalisation et mobilier urbain		Fr.	20'500.00	Fr.	20'500.00
AV	Plantations et végétalisation	Fr.	2'500.00		
MU	Mobilier urbain	Fr.	18'000.00		
Signalisation et marquage		Fr.	7'500.00	Fr.	7'500.00
SM	Fourniture et pose signalisation et marquage au sol	Fr.	7'500.00		
Travaux pour le SIGE – Cdte d'eau		Fr.	65'000.00	Pas à notre charge	
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	65'000.00		
Travaux pour la Romande Energie		Fr.	36'000.00	Pas à notre charge	
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	36'000.00		
Travaux pour la Cie du Gaz		Fr.	30'000.00	Pas à notre charge	
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	30'000.00		
Travaux pour Swisscom, Cablecom		Fr.	5'000.00	Pas à notre charge	
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	5'000.00		
Honoraires		Fr.	104'589.00	Fr.	104'589.00
GEO	Honoraires géomètre (Préavis 10/2010)	Fr.	1'000.00		
ING	Honoraires d'Ingénieur (Préavis 10/2010)	Fr.	100'809.00		
DIV	Honoraires pour prestations diverses et imprévus (Préavis 10/2010)	Fr.	2'780.00		
Divers et imprévus		Fr.	43'000.00	Fr.	43'000.00
EST	Estimation globale 5 % sur travaux communaux	Fr.	42'500.00		
Total				Fr.	1'086'589.00
TVA 8 %				Fr.	86'927.00
Total TTC				Fr.	1'173'516.00

Ce qui fait respectivement :

- Fr. 610'228.00 pour la réfection et le réaménagement de la chaussée de l'avenue de la Condémine et du carrefour Condémine – Cressire – Jaman.
- Fr. 563'288.00 pour les collecteurs EC + EU de l'avenue de la Condémine, montant qui sera affecté au compte de réseau d'égouts et d'épuration, compte couvert par les revenus des taxes sur les égouts.



4. Procédures

Collecteurs EU & EC : s'agissant de travaux de mise en conformité et/ou de remplacement de canalisations EU & EC, ils ne sont pas soumis aux procédures administratives d'enquête publique et sont de la compétence de la Municipalité.

Aménagements routiers : les travaux envisagés étant de faible importance, ils ne modifient pas fondamentalement le principe de l'aménagement routier existant. Par conséquent, ils ne sont pas soumis aux procédures administratives spécifiques et sont de la compétence de la Municipalité.

Signalisations routières : La Municipalité dispose de la délégation de compétence en matière de signalisation routière et les modifications projetées ne sont pas soumises aux procédures d'enquête publique.

Ces modifications et aménagements ont été élaborés en concertation avec la cellule signalisation de Police Riviera

5. Planification des travaux

Sous réserve de la décision du Conseil communal et des droits de recours, le début des travaux est prévu pour octobre 2011. Ces derniers dureront huit mois environ, le revêtement définitif sera posé en mai 2013.

Compte tenu de la largeur de l'avenue de la Condémine et de l'importance des fouilles (env. 3 m. de large), la circulation de transit ne pourra pas être maintenue. L'accès aux propriétés riveraines sera laissé libre en fonction des contraintes techniques et en concertation avec les riverains concernés. Un cheminement pour piétons sera maintenu en tout temps pendant les travaux.

6. Plan des investissements

Pour information, les montants suivants sont mentionnés pour les années 2009 à 2012 au plan des investissements du budget 2011 :

Aménagements routiers	Fr.	320'000.00
Assainissement - Collecteurs	Fr.	620'000.00
Total	Fr.	<u>940'000.00</u>

CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal no 14/2011 du 14 septembre 2011,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,



- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- a) d'approuver les demandes de crédit pour l'assainissement des collecteurs EC/EU, la réfection et le réaménagement de l'avenue de la Condémine ;
- b) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 563'288.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.040.00 « Réfection et réaménagement de l'avenue de la Condémine » (partie route et aménagements) ;
- c) d'amortir cet investissement par le compte N° 91813001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 13'085'000.-- ;
- d) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 610'228.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.040.00 « Assainissement des collecteurs EC/EU de l'avenue de la Condémine » (partie assainissement des collecteurs EC + EU) ;
- e) d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés - Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 2'905'000.-- ;
- f) d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 27 octobre 2006, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 21'000'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Nicole Rimella

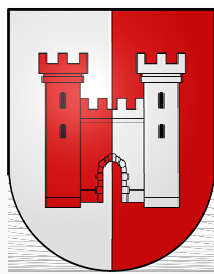
Adopté par la Municipalité le 22 août 2011

Annexe : Plan de situation



COMMUNE DE LA TOUR DE PEILZ

ASSAINISSEMENT DES INFRASTRUCTURES COLLECTIVES DE L AVENUE DE LA CONDEMINE



PROJET-EXÉCUTION

- TRAVAUX ROUTIERS
- COLLECTEURS COMMUNAUX EU, EC
- SERVICES INDUSTRIELS:
 - SIGE Réseau eau potable
 - Gaz - réseau de distribution
 - RE réseau de distribution

Légende:

	E.U.
	E.C.
	SIGE
	R.E.
	Gaz

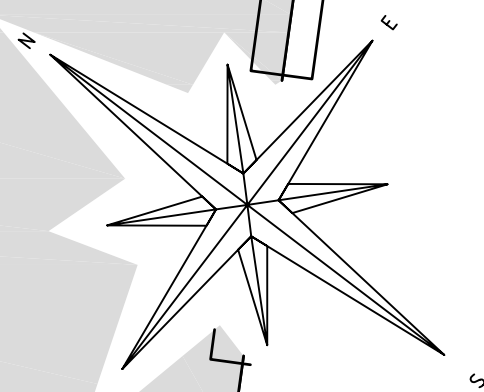


Rte de Vevey 14 / cp 123
1807 Blonay

tél.: +41 21 943 63 73
fax: +41 21 943 63 76

www.emyx.ch
info@emyx.ch

Base			SITUATION SECTEUR 2 1:250
Etude			
Dessin	JR	23.05.2011	
Modifié			
			Plan n° : 10.135-02



Avenue des Alpes

Avenue de la Condémine

Profil A = 92 m

Profil B = 52 m

Profil C = 94 m

Armoire RE

Limite secteur 2

DP 1078

DP 1081

DP 1082

928

916

1592

74

914

763

2367a

40

1810

765

792

1461

34

786

30

791

766

797a

767

794

801

24

803

103

3025

712

66

2336a

2336b

1982

775

1365

776

782

783

3095a

3095b

777

779

18

3024

16

50

786

30

2929

